

La Force en Liberté
FO FO FO FO FO FO
L'efficacité réformatrice

FO



Usine
Georges Besse de Douai
Tél. : 01/76/83/95/86
Fax : 03/27/95/04/51

Le : 01 février 2010 – TG4

DOSSIER RETRAITE

NOUVELLE REFORME C'EST REPARTI !!!

L'un des grands chantiers du gouvernement de M. SARKOZY pour 2010, c'est la réforme du système de retraite. Il ne s'en cache pas d'ailleurs, selon les premières déclarations des plus hauts dignitaires de l'Etat, on aurait droit à une nouvelle augmentation de la durée de cotisation.

Le gouvernement étudierait également d'autres pistes :

- **Introduction d'une dose de capitalisation**
- **Instauration d'un grand régime par points, ce qui aurait pour conséquence structurelle d'une fusion des régimes de base (CNAVTS et MSA) ainsi que les régimes complémentaires (AGIRC – ARRCO et IRCANTEC)**
- **Enfin, piste d'un régime à la suédoise lié à l'effort contributif avec des mécanismes d'un nouveau système dit « de comptes notionnels » basé sur l'espérance de vie axé sur la génération d'appartenance et l'âge de départ à la retraite**

Un premier rendez-vous a été pris avec les partenaires sociaux en date du 15 février 2010.

POUR RAPPEL

L'ancienne réforme dite loi « FILLON » date d'août 2003 avait ramené le public et le privé de 37,5 ans à 40 ans de cotisations puis avait été aggravée par un allongement d'un trimestre par an à partir du 1^{er} janvier 2009.

La loi FILLON d'août 2003 avait également instauré un dispositif dit « carrières longues » pour ceux qui avaient commencé à travailler très jeune.

Suite à la loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS), le dispositif carrières longues est passé de 168 trimestres cotisés et validés requis pour un départ avant 60 ans à 172 trimestres.

4 trimestres ont également été rajoutés pour les personnes handicapées candidats à la cessation d'activité pour cause de retraite.

Cette loi FILLON stipulait également dans ses textes de 2003 que le problème de la pénibilité devait-être réglé dans les 3 années qui suivaient.

Triste constat : 7 ans plus tard, la pénibilité n'a toujours pas été réglée. Pire encore, le gouvernement va à coup sur tenter de s'en servir comme lot de consolation pour faire passer sa nouvelle réforme !!!

La durée de cotisation a par ailleurs été nettement aggravée. En 2003, seuls les syndicats FO et CGT avaient rejeté et combattu cette loi scélérate notamment par des actions multiples dont de nombreux appels à la grève et manifestations.

GONFLE..... LE SUD

Dans son tract intitulé « TG 77 », nous avons découvert des propos qui ne sont pas exactement les nôtres dans le dossier des retraites.

PURE DEMAGOGIE ELECTORALE

Le responsable de SUD vient de se payer le luxe de « brosser » un tour d'horizon sur de soi-disant propos ou prises de position des grandes centrales syndicales dont il ne fait d'ailleurs pas partie !!! A l'évidence, ce sacré farceur semble visiblement fâché avec l'interprétation des textes sur le très sérieux dossier des retraites.

SUD n'a aucune légitimité pour s'exprimer en notre nom !!! mais comme nous l'avons écrit ci-dessus le sujet est trop important pour entamer une quelconque polémique avec qui que ce soit. Cela ne pourrait que nuire à l'intérêt général.

PROBLEMATIQUE SUR LES RETRAITES

C'est vrai que la problématique des retraites est un véritable casse-tête chinois. Comment faire pour assurer l'équilibre de nos régimes de retraite (régime général et complémentaire par points AGIRC ou ARRCO) sans mettre en péril ceux des générations à venir ???

A savoir qu'actuellement, il y a déjà des graves inégalités (50% des retraités actuels perçoivent moins de 1 000€ par mois !!!) ce sont des retraités à minima.

TRAVAUX DU COR

Le gouvernement a depuis plusieurs années mis en place une instance « LE COR » (Conseil d'Orientation des Retraites) pour réfléchir et identifier les problèmes liés aux problèmes des retraites.

Synthèse des travaux :

- **Le financement (qui va payer et dans quelle proportion ?)**
- **A partir de quel âge pourra t-on prétendre à une retraite à taux plein ?**
- **Le baby boom (explosion démographique d'après guerre)**
- **Le ratio entre actifs et retraités pour les 20 années à venir**

- **L'espérance de vie qui progresse d'année en année**
- **Les taux de remplacements (niveau des pensions services)**
- **Statuts des séniors dans les entreprises**
- **Problème de la pénibilité**
- **Etc...**

POSITION FORCE OUVRIERE

Nos responsables confédéraux ont d'ores et déjà délimité les grands principes qui seront farouchement défendus par le syndicat FORCE OUVRIERE au cours des négociations à venir.

- 1) Sauvegarde et pérennité de notre système par répartition (solidarité entre les générations)**
- 2) Droit au départ à la retraite à 60 ans dès lors que l'on comptabilise 160 trimestres de cotisations dans le régime général de la Sécurité Sociale**
- 3) Réelle prise en compte de la pénibilité**
- 4) Egalité des droits hommes/femmes**
- 5) Maintien du dispositif « carrières longues » avec un allègement du nombre de trimestres requis**
- 6) Prise en compte de la synthèse des travaux du COR**
- 7) Pérennité de l'AGFF (structure qui finance les départs en retraite de 60 à 65 ans)**
- 8) Réel statut des séniors dans l'entreprise et accompagnement pour les fins de carrière**
- 9) Retraite progressive pour les personnes qui en feront la demande sans perte de salaire ni perte de cotisations.**
- 10) Etc...**

Le dossier retraite ne fait que démarrer et **FORCE OUVRIERE** ne manquera pas de vous tenir informé.

A suivre.....

**FORCE OUVRIERE
LA COMPETENCE A VOTRE SERVICE**